

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES :  
DIDACTIQUE DES DISCIPLINES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

<p><b>CODE : 9810 17 U36 D3</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES : DIDACTIQUE DES DISCIPLINES**

**DOMAINE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès,

- ◆ de développer la construction d'une identité professionnelle d'enseignant et l'ouverture aux professionnels des autres disciplines ;
- ◆ de concevoir des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, les tester, les évaluer et les réguler ;
- ◆ de mettre en œuvre des activités d'enseignement significatives et attractives faisant des étudiants les acteurs principaux de leurs apprentissages ;
- ◆ d'utiliser différentes approches didactiques et méthodologiques adaptées aux acquis d'apprentissage visés et aux apprenants ;
- ◆ d'évaluer l'activité réalisée en fonction des objectifs poursuivis et des finalités envisagées ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa pratique.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement**

Source : Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- ◆ soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement,
- ◆ soit une attestation d'occupation d'une fonction rémunérée dans l'enseignement.

## 2.2. Capacités préalables requises

**Outre le(s) titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement, l'apprenant devra se prévaloir des capacités préalables requises :**

*à partir de situations concrètes en relation avec la profession d'enseignant et en respectant les règles de syntaxe et d'orthographe courantes :*

- ◆ s'exprimer oralement et par écrit de manière cohérente et pertinente dans des situations de communication variées ;
- ◆ identifier et restituer l'essentiel des informations contenues dans une communication orale et écrite ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis ou une prise de position à leur propos ;
- ◆ transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

**Titres pouvant en tenir lieu :**

- ◆ Soit l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement 9810 11 U36 D3 "Certificat d'aptitudes pédagogiques : Expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement"
- ◆ Soit le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur - CESS
- ◆ Soit être titulaire d'un titre de l'enseignement supérieur.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Didactique des disciplines	CT	F	112
3.2. Part d'autonomie		P	28
	<b>Total des périodes</b>		<b>140</b>

#### 4. PROGRAMME

*Dans une discipline en relation avec le titre de l'étudiant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès,*

*en tenant compte des caractéristiques des publics visés (enfant, adolescent, adulte), dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, l'étudiant sera capable:*

- *en se basant sur les documents de référence (Décrets, projet éducatif, dossier pédagogique, programmes, référentiel de compétences professionnelles, profil de formation...),*
  - *en observant les règles d'usage de la langue française,*
- 
- ◆ d'analyser, afin de construire son identité professionnelle,
    - ses attentes et celles de ses pairs lors de l'entrée en formation (motivations, projet personnel),
    - les attentes institutionnelles relatives aux qualités et compétences d'un enseignant et de les confronter à ses représentations ;
  - ◆ de construire progressivement une grille d'observation et d'analyse d'une séquence didactique ;
  - ◆ d'enrichir son référentiel relatif à des activités didactiques à la lumière de documents officiels actuels : projet éducatif, pédagogique et d'établissement, programmes, dossier pédagogique, acquis d'apprentissage, référentiel de compétences professionnelles ... ;
  - ◆ de dégager et d'appliquer les méthodes pédagogiques appropriées à la mise en œuvre de séquences didactiques, en tenant compte de l'âge des apprenants, visant :
    - le développement d'acquis d'apprentissage de nature conceptuelle ou technique, liés à des cours généraux, techniques, de pratique professionnelle ou d'encadrement de stage,
    - la prise en compte des acquis des apprenants,
    - la participation des apprenants,
    - le développement de l'estime de soi,
    - la réussite de l'apprenant;
  - ◆ d'analyser différentes situations d'enseignement et d'apprentissage au départ de la position :
    - d'enseignant, pour identifier les concepts et démarches pédagogiques qui sous-tendent les pratiques d'enseignement,
    - d'apprenant, pour détecter l'impact des représentations et des stratégies d'apprentissage des apprenants,
    - d'enseignant-évaluateur, pour identifier les facteurs qui influencent les outils et les pratiques d'évaluation et qui participent au processus de réussite ;
  - ◆ de construire, planifier et mettre en œuvre des séquences d'enseignement et d'apprentissage significatives, attractives et efficaces relatives à sa discipline et de nature différente (cours généraux, techniques, de pratique professionnelle ou d'encadrement de stage):
    - traduire les savoirs, aptitudes ou compétences issues des programmes en séquences d'apprentissage en cohérence avec les finalités des documents de référence ;
    - poser un choix didactique et méthodologique en fonction des caractéristiques individuelles et du groupe-classe et des acquis d'apprentissage à atteindre ;
    - expliciter ses choix et de les justifier en établissant des liens avec les théories qui les sous-tendent ;

- prendre en considération et intégrer les éléments qui influencent les relations interpersonnelles et la dynamique du groupe-classe afin de créer un climat serein favorisant l'apprentissage ;
  - participer à la construction d'une activité interdisciplinaire ;
  - justifier les différents moments du déroulement didactique en établissant des liens théoriques
  - choisir et exploiter les ressources adéquates (manuels, matériel, support informatique ...) servant de support à l'apprentissage ;
  - identifier et décrire des apports de certaines technologies de l'information et de la communication ;
  - rédiger des documents élèves et/ou des synthèses matières soutenant l'apprentissage ;
  - dans le respect des programmes et référentiels, d'évaluer les apprentissages :
    - préparer des questionnaires, des épreuves orales, écrites ou pratiques adaptées aux acquis d'apprentissage visés,
    - élaborer leur grille d'évaluation critériée,
    - évaluer les apprentissages de manière formative, continue, certificative, en interdisciplinarité,
    - proposer le suivi des évaluations et les remédiations ;
- ◆ d'analyser des séquences d'enseignement et d'apprentissage en mettant en évidence:
- les points forts,
  - les moments critiques,
  - les dysfonctionnements,
- du point de vue :
- de la didactique,
  - de la méthodologie,
  - du relationnel,
  - du groupe-classe ;
- ◆ de proposer des remédiations et améliorations didactiques nécessaires en fonction des résultats de l'analyse.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans une discipline en relation avec le titre de l'étudiant,  
pour un niveau et un type d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il a accès,  
en tenant compte des caractéristiques du public visé,  
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*

- *en tenant compte des programmes ou référentiels et du groupe-classe,*
- *en ayant recours aux ressources matérielles, technologiques et bibliographiques nécessaires,*
- *en respectant les règles d'usage de la langue française,*

- ♦ de préparer des activités d'enseignement et d'apprentissage et de mettre en œuvre des séquences favorisant un apprentissage motivant, signifiant et efficace, comprenant :
  - la formulation des objectifs, compétences, acquis d'apprentissage,
  - la description, le déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage,
  - les différentes évaluations (y compris les grilles d'évaluation et de pondération),
  - le document- élève et/ou la synthèse matière ;
- ♦ d'explicitier et de justifier ses choix didactiques et méthodologiques en référence :
  - aux théories qui les sous-tendent,
  - aux documents de référence officiels ;
- ♦ d'analyser des activités d'enseignement et d'apprentissage du point de vue de la didactique, de la méthodologie, du relationnel et des stratégies des apprenants.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.